

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 14963
Numéro SIREN : 379 709 702
Nom ou dénomination : AUDIT GESTION ET EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2024 sous le numéro de dépôt 27520

AG Expertise
Société par actions simplifiée
au capital social de 175.000 euros
Siège social : 10, rue Vandrezanne 75013 Paris
379 709 702 R.C.S. Paris

(la "**Société**")

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-et-un novembre,

Impulsa Capital SAS (880 891 890 R.C.S. Paris), représentée par Monsieur Maxime de Vieth, président de la Société (le "**Président**"), a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la fusion par voie d'absorption de la Société par Impulsa Conseil (tel que ce terme est ci-après défini) (*1^{ière} décision*) ; et
2. Pouvoirs pour formalités (*2^{ème} décision*).

PREMIERE DECISION

*(Approbation de la fusion par voie d'absorption de la Société par Impulsa
Conseil (tel que ce terme est ci-après défini))*

Le Président,

approuve :

- le Traité de Fusion-dans toutes ses stipulations, aux termes duquel la Société fait apport à Impulsa Conseil, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 36, rue de Châteaudun – 75009 Paris, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 301 036 ("**Impulsa Conseil**") à titre de fusion-absorption, de l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs composant son patrimoine, ainsi que la transmission universelle du patrimoine de la Société à Impulsa Conseil (la "**Fusion**") (le "**Traité de Fusion**"), et
- la fixation de la date d'effet de la Fusion d'un point de vue comptable et fiscal à l'ouverture de l'exercice, soit au 1^{er} janvier 2023 (la "**Date de Réalisation de la Fusion**") ;

prend acte de ce que, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, la Fusion deviendra définitive et que la Société se trouvera dissoute.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la législation en vigueur.

*

*

*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

DocuSigned by:
De Vieth Maxime
7126EA6BA6FD483...

Le Président

Impulsa Capital SAS, représentée par
Monsieur Maxime de Vieth